

La course à la Mairie ne fait que commencer

Bienne Après les annonces de Lena Frank et de Glenda Gonzalez Bassi concernant la succession d'Erich Fehr l'an prochain, les partis politiques affinent leurs stratégies. Tour d'horizon de ce qui se murmure dans les rangs.

Julie Gaudio

Lors de son assemblée générale de vendredi dernier, le Parti socialiste romand (PSR) a validé la candidature de Glenda Gonzalez Bassi pour succéder à Erich Fehr (PS) à la Mairie en 2024. Les candidates et candidats potentiels au sein du PS de Bienne – comprenant trois sections, dont le PSR – avaient en effet jusqu'au 8 décembre pour faire part de leur motivation. La directrice de la Formation, de la culture et du sport «est la seule à avoir fait part d'une telle volonté», précise Susanne Clauss, coprésidente du PS de Bienne.

Si Glenda Gonzalez Bassi est la candidate officielle du PSR, elle n'est cependant pas encore celle du PS de Bienne. Les membres du parti, romands et alémaniques, devront encore se prononcer début février. Ils choisiront également les candidates et candidats pour les élections au Conseil municipal. Seul démissionnaire annoncé à ce jour, Erich Fehr laissera un siège vacant au sein de l'Exécutif biennois.

Depuis que le maire a indiqué cet été qu'il se retirerait à la fin de son mandat, les discussions au sein des partis vont bon train. Et tous les regards se tournent vers les actuels conseillers municipaux. Le 8 décembre, Lena Frank a été la première d'entre eux à s'exprimer publiquement à ce sujet, en informant ne pas vouloir se lancer dans la course à la Mairie. Sa décision et celle de Glenda Gonzalez Bassi sont-elles liées? Lors de son interview lundi à la presse, cette dernière a assuré n'avoir pas discuté personnellement de ce sujet avec sa collègue Lena Frank et avoir appris la nouvelle en même temps que tout le monde.

Mairie socialiste, sinon rien

Au sein du PSR, on affirme que des discussions formelles avec Les Verts à ce propos sont en cours. «Nous sommes en négociation avec nos alliés écologistes et nous n'avons rien décidé de définitif pour le moment concernant notre stratégie électorale pour l'an prochain», avance Hervé Roquet, le président du PSR. «J'espère que nous pourrions proposer une liste commune à cinq noms, comme lors des der-



Au sein de l'actuel Conseil municipal de Bienne, seule Glenda Gonzalez Bassi (à droite sur la photo) souhaite se lancer dans la course pour succéder à Erich Fehr (au centre). Lena Frank (deuxième, depuis la droite) renonce, tandis que Natasha Pittet et Beat Feurer ne se sont pas encore prononcés.

Archives Matthias Käser

nières élections municipales, car nous sommes très proches politiquement.»

Quant à savoir la forme qu'elle prendra, difficile à dire pour le moment. Quoi qu'il en soit, «le PS va tout faire pour conserver ses deux sièges au Conseil municipal, Mairie incluse», promet Hervé Roquet. «Avec 37% des suffrages à Bienne aux dernières élections fédérales, nous sommes le parti le plus soutenu par la population. Il est ainsi logique que nous conservions nos sièges.»

Susanne Clauss abonde en son sens et souligne un autre point qui penche en faveur de Glenda Gonzalez Bassi. «Nous pensons que le temps est venu d'avoir une femme francophone socialiste à ce poste. Bienne n'a connu qu'un seul maire romand dans son histoire,

il y a plus de 60 ans», glisse-t-elle. Et de renchérir: «Le plus important reste bien sûr ses compétences. Nous sommes convaincus que Glenda Gonzalez Bassi ferait une excellente maire et nous sommes très fiers qu'elle soit notre candidate.»

Théorie peu appréciée des Verts

La théorie selon laquelle le PS «doit» avoir l'une ou l'un de ses représentants à la Mairie, parce qu'il a le plus de sièges au Parlement biennois, ne convainc pas les écologistes. «J'ai dû mal à accepter cette revendication du pouvoir», souligne Stefan Rüber, le président des Verts biennois. «Je comprends tout à fait qu'au nom de cette représentativité, le PS plaide pour deux sièges au Conseil municipal. Mais la

Mairie, c'est autre chose. La population élit la personne qu'elle juge la plus adéquate à ce poste, selon le scrutin majoritaire.»

Toutefois, avec le retrait de Lena Frank, il est fort probable que Les Verts lancent leur propre candidate ou candidat pour contrer Glenda Gonzalez Bassi. La soutiendront-ils dans sa course? «Nous attendons qu'elle soit officiellement élue par son parti pour répondre à cette question», rétorque Stefan Rüber.

En tout cas, le président des Verts biennois ne cache pas que les réactions des membres, suite au retrait de Lena Frank, ont été mitigées. «Nous aurions souhaité qu'elle se porte candidate pour succéder à Erich Fehr, mais nous savons qu'elle est par ailleurs très en-

gagée dans des dossiers qui comptent beaucoup pour nous. Elle aime son travail à la Direction des Travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, et a une vision très claire de ce qu'elle veut», salue-t-il.

Flou total à droite

A droite aussi, l'annonce de Lena Frank a laissé place à l'étonnement. «Je l'aurais vue comme candidate potentielle», admet Patrick Widmer, le président de l'UDC biennoise. Son homologue du Parti radical romand (PRR), Michael Leschot, s'avoue même déçu. «J'entends de très bons échos de son travail», relève-t-il.

Le président du PRR s'étonne surtout de la rapidité des déclarations des deux conseillères municipales. «Nous n'avons pas encore reçu des informations de la Chancellerie sur le planning des élections de l'an prochain. De notre côté, nous avons prévu une séance du comité début février. Nous ferons des annonces à ce moment-là», promet-il.

En attendant, les discussions vont aussi bon train. Le parti se verrait tout à fait soutenir Natasha Pittet si elle exprimait le souhait de se lancer. Entrée au Conseil municipal en avril dernier, la directrice de l'Action sociale et de la sécurité n'a, cependant, rien indiqué de tel auprès de son parti. «Nous lui avons posé la question lors de notre dernière AG en novembre, mais nous n'avons reçu aucune réponse, dans un sens comme dans l'autre», relate Michael Leschot.

Si Natasha Pittet renonce à se lancer dans la course à la Mairie, Silvia Steidle pourrait-elle en profiter pour effectuer un retour en politique? «Elle était présente à notre AG, mais n'a pas réagi quand nous avons évoqué la Mairie. Nous pouvons cependant nous attendre à tout!» sourit le président du PRR.

Quoi qu'il en soit, l'UDC et le PRR ne dévoilent aucune stratégie ou scénario pour les élections à venir. Beat Feurer (UDC), le directeur des Finances, ne s'est pas non plus prononcé à ce sujet. Glenda Gonzalez Bassi demeure ainsi, à ce jour, la seule candidate à la succession d'Erich Fehr.

Rolex mis à l'amende à hauteur de 91,6 millions d'euros en France

Horlogerie Le fabricant de montres de luxe a été sanctionné pour avoir interdit à ses distributeurs agréés de vendre en ligne ses produits pendant plus de dix ans.

L'Autorité de la concurrence sanctionne Rolex France solidairement avec la société Rolex Holding SA, la fondation Hans Wilsdorf, propriétaire de l'entreprise, ainsi que la société Rolex SA «en raison des liens capitalistiques, organisationnels et juridiques», selon le communiqué paru mardi. L'amende est assortie d'une injonction de communication et de publication.

En France, la marque à la couronne «de par sa notoriété et sa part de marché, est, selon plusieurs sources concordantes, l'acteur le plus important du marché», rappelle le docu-

ment. Depuis le début de l'année, l'Hexagone est la huitième destination de montres helvétiques, selon les données de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH).

Lutter contre la contrefaçon

Le régulateur avait été saisi par l'Union de la Bijouterie Horlogerie, qui regroupe 2700 professionnels, et la société Pellegrin & Fils, un joaillier diamantaire disposant de boutiques dans le sud de la France. Il «considère, en effet, que les stipulations du contrat de distribution sélective liant Rolex France à ses distributeurs caractérisent

une entente verticale restrictive de concurrence.»

L'Autorité a rejeté l'argument de la filiale française de Rolex «qui consistait à justifier l'interdiction de la vente en ligne par la nécessité de lutter contre la contrefaçon et le commerce parallèle». Le gendarme hexagonal de la concurrence note que les principaux concurrents de Rolex, «qui sont confrontés aux mêmes risques, autorisent, sous certaines conditions, la vente en ligne de leurs produits». Ces derniers ont «mis en place des solutions (notamment technologiques) permettant de concilier vente en ligne et lutte

contre la contrefaçon et la vente hors réseau».

L'instance «considère que ces pratiques sont graves, car elles reviennent à fermer une voie de commercialisation, au détriment des consommateurs et des distributeurs, alors que la distribution en ligne connaît depuis 15 ans un essor croissant pour les produits de luxe, y compris les montres.»

Rolex est l'un des rares fabricants à ne pas disposer de points de vente en propre, à l'inverse de ses concurrents comme Swatch ou les marques du groupe Richemont par exemple. La plus grande marque horlogère de luxe au

monde a toutefois changé de stratégie en rachetant l'été dernier l'un des plus grands détaillants horlogers et joailliers, le lucernois Bucherer. C'est avec lui qu'il a également développé la vente sur internet de garde-temps d'occasion. Cet aspect n'a pas échappé à l'autorité parisienne.

«Au surplus, Rolex a elle-même développé, en lien avec l'un de ses distributeurs, un programme permettant d'acheter en ligne des montres d'occasion dont elle garantit l'authenticité. L'interdiction absolue de la vente en ligne de ses produits ne peut, partant, se justifier», assène-t-elle. *ats-awa*